





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-383**

Séance publique du

20 juillet 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720- lmc1113719-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2017
Date de réception : lundi 24 juillet 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET HANDICAP

Le 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Madame Souad HAMMAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Santé Publique

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET HANDICAP- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation Hygiène Publique, Protection Sanitaire et Conduites Addictives, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sanitaire.

Le Plan Local de Santé Publique 2015– 2017, validé en comité de pilotage du 12 mars 2015, a défini des grands axes d'interventions prioritaires en matière de politique publique relative à la prévention en santé, d'après les remontées des partenaires du terrain et le diagnostic local de santé de la population.

Dans ce cadre, il a été validé le principe d'affecter prioritairement un soutien financier aux associations qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre du Plan Local de Santé Publique, et de concentrer les moyens sur un nombre restreint de porteurs de projet afin de ne pas disperser les moyens. Il a également été pris note de la baisse des ressources budgétaires dont doit tenir compte notre collectivité.

En 2014, 2015, deux associations avaient été conventionnées afin de leur permettre de développer les moyens nécessaires à la réalisation de leurs actions en direction du public jeune. Il s'agit de l'association **Tremplin** et le **Point Accueil Écoute Jeunes** (PAEJ), structure administrativement rattachée au Centre Spécialisé de Montperrin.

Le 1^{er} janvier 2016 l'association Addiction Méditerranée a repris les activités et les structures portées par l'association Tremplin. Après s'être assuré que l'association Addiction Méditerranée poursuive sur le territoire aixois les actions engagées avec Tremplin, une subvention a été attribuée à cette dernière en 2016.

Les subventions proposées en 2017 s'élevant à 20000€ pour Addiction Méditerranée et à 16000€ pour le PAEJ .

L'association Addiction Méditerranée (ex Tremplin) est susceptible de percevoir des subventions provenant d'autres délégations de la Ville d'Aix notamment dans le cadre de la politique de la ville, ce qui justifie l'établissement d'une convention annuelle de financement.

L'association Planning Familial poursuivra également son activité dans le cadre de la convention pluri-annuelle avec la Ville, conclue pour les années 2015 et 2016, et dont les objectifs s'inscrivent toujours dans le Plan Local de Santé Publique. Pour cette association, le montant de la subvention proposée en 2017 s'élève à 11 000 €.

Enfin, il est décidé de poursuivre le soutien à l'action innovante proposée par l'École des Parents et Éducateurs du Pays d'Aix (EPE), pour leur projet « Prévention Utilisation des écrans », qui répond à une thématique émergente et fortement problématique relevée lors du diagnostic local de santé. A ce jour, la Ville d'Aix, en soutenant ce projet, est à la pointe des municipalités du département qui prennent en compte cette problématique et qui appuient les initiatives afin de limiter les risques que peuvent représenter l'utilisation des écrans, téléphones et Internet, chez les enfants et pré-adolescents. Cette décision est la preuve du dynamisme et de la réactivité de notre collectivité. Le premier volet de l'action, réalisé en janvier 2016 sur le budget 2015, a permis de former une centaine de professionnels de l'enfance à cette thématique et il est prévu que des groupes de travail et les applications concrètes auprès des parents se poursuivent lors du 2^{ème} volet de l'action. Une conférence ouverte au public a été organisée sur cette thématique ,en lien avec la direction Jeunesse, au conservatoire de musique le 13 mars 2017, conférence animée par Serge Tisseron.

Le tableau ci-dessous présente le montant des subventions proposées pour ces associations au titre de l'année 2017, ainsi que les montants accordés par la ville, délégation de la Santé Publique, en 2015 et 2016. Ces propositions ont été validées des le 18 mai 2017.

Subvention de fonctionnement 2017

Association/ Partenaire	Objet	Attribué en 2015	Attribué en 2016	Proposition attribution 2017	Convention
ADDICTION MEDITERRANEE (Ex-TREMPIN)	Approche globale de prévention des conduites addictives	25500	22500	20000	Oui
POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES	Prise en charge globale de la souffrance psychique des jeunes	20000	18000	16000	Non
PLANNING FAMILIAL 13	Informers les jeunes sur la sexualité, la contraception Offrir un point d'écoute, un accompagnement	6500	12000	11000	Oui
ECOLE DES	Soutien à la parentalité- Prévention des	1300	2500	2500	Non

PARENTS ET DES EDUCAYEURS DU PAYS D'AIX	comportements liés à l'utilisation des écrans				
---	--	--	--	--	--

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à chaque association les subventions pour l'année 2017 telles que présentées dans le tableau ci-dessus.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes aux subventions de fonctionnement seront imputées au budget de la ville sur la ligne « risques préventifs » 92520-6574-1976 (N° 2200) qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions financières relatives à chaque association concernée.

DL.2017-383 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES
DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTE
PUBLIQUE ET HANDICAP-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»